

BULLY LES MINES, le 25 Janvier 2021

N/Réf : FL/BZ/SQ-2021/01

Objet : Réunion du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les Elus,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **Vendredi 05 Février 2021 à 18h30**, Salle des sports du **COMPLEXE MARCEL BECQ** pour délibérer des affaires suivantes :

- I. Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2020,
- II. Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Maire selon les articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- III. Projets de délibérations soumis au Conseil :

FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

- 1) Désignation des membres siégeant à la commission extra-municipale « Suivi et évolution de la mutuelle solidaire intercommunale »
- 2) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 3) Mise à disposition de locaux pour les groupes politiques
- 4) Renouvellement de la mise à disposition de 3 agents communaux au sein de la Résidence Autonomie Maurice Debout pour l'année 2021
- 5) Renouvellement de la mise à disposition d'une prestation de transports au sein de la Résidence Autonomie Maurice Debout pour l'année 2021

VILLE DURABLE

- 6) Reprise des « Légumes Bio de Bully » par M Pierre Olivier Boursigaux « Pierre Olivier Plants »
- 7) Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de BULLY LES MINES

VILLE ÉDUCATIVE

- 8) Séjour Vacances/Contrat COLOCAF
- 9) Règlement intérieur de la baby gym « Les Loupiots en baskets »
- 10) Tarifs de la course à pied « La Caméléon »

- Port du masque obligatoire
- Lavez-vous les mains ou utilisez du gel-hydro-alcoolique
- Evitez tout déplacement inutile

IV. Informations diverses

- a) Fonds de relance économique - Covid-19 de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN - Soutien aux commerçants et aux artisans.
- b) Report des spectacles de l'Espace François Mitterrand (EFM).

V. Questions diverses.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 6 de la loi du 14 Novembre 2020, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroulera dans la salle des sports du Complexe Marcel Becq, sans que le public ne soit autorisé à y assister.

Pour assurer le caractère public de la réunion et afin que celui-ci soit réputé satisfait, les débats seront retransmis en direct sur Facebook, sur la page officielle « ville de Bully les Mines ».

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Elus, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Cordialement.

Le Maire,

François LEMAIRE.



- Port du masque obligatoire
- Lavez-vous les mains ou utilisez du gel-hydro-alcoolique
- Evitez tout déplacement inutile